SVGW
Association pour l'eau, le gaz et la chaleur
Associazione per l'acqua, il gas e il calore
Fachverband für Wasser, Gas und Wärme

Grütlistrasse 44 | Postfach | 8027 Zürich
Tel: +41 44 288 33 33 | info@svgw.ch
www.svgw.ch

Manuel d'organisation

Chapitre 7	Objectif et tâches des domaines de SVGW
Identification	ORG-07-01
Créé/modifié	Anton Kilchmann 19 juin 2003 / Martin Sager 13 août 2018 Martin Sager 16 juillet 2024
Administrateur	Martin Sager
Distributeur	– tous les employés – tous les membres de commission, les mandataires et les chargés de cours SVGW

Objectif et tâches des domaines de SVGW

1 Introduction

Pour atteindre les objectifs de l'association, SVGW dispose de différents organes. Conformément aux statuts, il s'agit notamment du comité, des commissions spécialisées et de l'administration.

Le comité est l'organe de direction stratégique de l'association. Il adopte les objectifs ainsi que les stratégies et les budgets correspondants. Contrairement au domaine eau (responsabilité intégrale de la branche, y compris la défense des intérêts), le domaine énergie (gaz/chaleur) de SVGW se concentre avant tout sur les questions techniques et de sécurité.

Au niveau de la responsabilité technique - on entend par là l'attribution des mandats, la coordination et le traitement du point de vue technique -, SVGW a divisé son champ d'activité en domaines de commissions techniques. Il s'agit des domaines

- Eau
- Gaz
- Chaleur
- Formation

Les commissions techniques attribuées à un domaine comprennent une commission principale ainsi que des groupes de travail (sous-commissions) ;→ voir également le règlement d'organisation des domaines.

Des groupes de travail spéciaux, qui traitent de thèmes communs aux domaines techniques ou qui travaillent sur un sujet spécifique, sont directement subordonnés au comité et sont coordonnés par l'administration. Ces S-AG transmettent au comité les propositions spécifiques à un sujet pour la prise de décision.

Les objectifs, les tâches et l'organisation des domaines sont décrits par la suite.

2 Objectifs, missions et tâches des domaines

2.1 Domaine «Eau»

2.1.1 Domaine thématique

Le domaine «Eau» traite de tous les sujets, du captage de l'eau à l'utilisation de l'eau potable, ainsi que de la politique concernant la branche et des relations publiques. Il comprend des tâches liées à la réglementation et des questions sur la certification de produits, de personnes et d'entreprises, ainsi que des questions communes (gaz/eau), par exemple sur la sécurité au travail, la corrosion, les SIG, etc.

2.1.2 Objectif et mission

L'objectif premier est de soutenir les entreprises membres dans la réalisation et la garantie d'un approvisionnement fiable de l'ensemble de la population en eau potable de qualité irréprochable, en tenant compte des aspects techniques, économiques, hygiéniques, écologiques et opérationnels. La mission du domaine comprend donc en priorité

- conseiller le comité dans le développement de la stratégie de l'association
- mettre en œuvre des initiatives stratégiques visant à atteindre les objectifs stratégiques supérieurs de SVGW (stratégie de l'association),
- développer des stratégies du domaine en accord avec la stratégie générale de l'association,
- développer des plans de mesures ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de services et de produits pour les entreprises membres.

2.1.3 Tâches

Compte tenu des ressources disponibles, les tâches centrales du domaine sont les suivantes :

- identifier systématiquement des développements importants pour la branche au niveau technique (y compris les normes nationales/internationales), politique et économique,
- déduire des mesures appropriées et développer des offres de soutien pour les membres en étroite coordination avec les autres domaines,
- élaborer, réviser et développer la réglementation SVGW,
- défendre activement des intérêts de la branche de l'approvisionnement en eau vis-à-vis de la politique et du public, ainsi que les relations publiques pour la branche,
- promouvoir l'échange d'expériences et garantir l'expertise au sein de la branche,
- entretenir la coopération avec les organisations partenaires dans le domaine de l'eau.

2.2 Domaine «Gaz»

2.2.1 Domaine thématique

Le domaine «Gaz» traite tous les thèmes techniques et scientifiques, y compris la sécurité au travail et la prévention des accidents (prophylaxie contre les événements de grande portée pour l'environnement), de la production de gaz jusqu'à son utilisation. Il comprend des tâches en rapport avec les prescriptions et les questions relatives aux essais, à la certification et à l'homologation de produits, de matériaux, d'entreprises et de personnes, ainsi que des questions communes (gaz/eau), par exemple sur la sécurité du travail, la corrosion, les SIG, etc.

2.2.2 Objectif et mission

L'objectif principal est de soutenir les entreprises membres dans la réalisation d'une mise à disposition sûre, économique et si possible respectueuse de l'environnement (production, transport, stockage, distribution et utilisation) de combustibles et carburants transportés par réseaux de conduites (y compris les gaz renouvelables et l'hydrogène), en particulier en ce qui concerne la prévention des accidents, des dérangements d'exploitation et des dommages ainsi que le soutien dans les questions relatives à la sécurité du travail et à la prévention des accidents majeurs. Ce soutien s'effectue en étroite collaboration avec les autres organisations centrales de l'industrie gazière suisse (dans le domaine de la haute pression, avec les exploitants d'installations de gaz naturel à haute pression).

La mission du domaine comprend donc en priorité

- conseiller le comité dans le développement de la stratégie de l'association
- mettre en œuvre des initiatives stratégiques visant à atteindre les objectifs supérieurs de SVGW (stratégie de l'association),
- développer des stratégies du domaine en accord avec la stratégie générale de l'association,
- développer des plans de mesures ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de services et de produits pour les entreprises membres.

2.2.3 Tâches

Compte tenu des ressources disponibles, les tâches centrales du domaine sont les suivantes

- Identifier systématiquement des développements importants pour la branche au niveau technique (y compris les normes nationales/internationales), écologique, politique et économique,
- déduire des mesures appropriées et développer les offres de soutien pour les membres en étroite coordination avec les autres domaines,
- élaborer, réviser et développer la réglementation SVGW,
- encourager l'échange d'expériences et garantir l'expertise au sein de la branche,
- entretenir la coopération avec les organisations partenaires dans le domaine de l'énergie.

2.3 Domaine «Chaleur»

2.3.1 Domaine thématique

Le domaine «Chaleur » traite des aspects techniques, économiques et écologiques en rapport avec la chaleur et le froid à distance. Cela comprend la distribution et l'utilisation de la chaleur et du froid, y compris les interfaces avec la production et l'utilisation ainsi que l'intégration des énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique. Des thèmes tels que les réglementations, les recommandations d'action, la certification des produits et des entreprises, les questions communes, par exemple sur la sécurité du travail, la corrosion, le SIG, etc. ainsi que la coopération avec les organisations partenaires en font également partie.

2.3.2 Objectif et mission

L'objectif premier du domaine «Chaleur» est d'aider les entreprises membres à garantir un approvisionnement en chaleur et en froid sûr, économique et respectueux de l'environnement. Cela implique de minimiser les incidents et les accidents, de promouvoir l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et d'améliorer l'efficacité énergétique. La mission du domaine comprend donc en priorité

- conseiller le comité dans le développement de la stratégie de l'association
- mettre en œuvre des initiatives stratégiques pour atteindre les objectifs stratégiques supérieurs de SVGW (stratégie de l'association)
- développer des stratégies du domaine en accord avec la stratégie générale de l'association
- développer des plans de mesures, élaborer et mettre en œuvre des prestations et des produits pour les entreprises membres.

2.3.3 Tâches

Compte tenu des ressources disponibles, les tâches centrales du domaine sont les suivantes

- identifier systématiquement des développements importants pour la branche au niveau technique (y compris les normes nationales/internationales), écologique et économique
- déduire des mesures appropriées et développer des offres de soutien pour les membres en étroite coordination avec les autres domaines
- élaborer, réviser et développer la réglementation SVGW
- représenter activement les intérêts de la branche de chaleur et froid à distance
- promouvoir les échanges d'expériences et assurer l'expertise au sein de la branche
- entretenir la collaboration avec des organisations partenaires dans le domaine de la chaleur et de l'énergie.

2.4 Domaine «Formation»

2.4.1 Domaine thématique

Le domaine «Formation» traite des thèmes de la formation initiale et continue qui soutiennent les objectifs des domaines «Eau», «Gaz» et «Chaleur».

2.4.2 Objectif et mission

- SVGW propose dans toute la Suisse une offre de formation initiale et continue complète et de haute qualité pour les branches du gaz, de l'eau et de la chaleur.
- Les offres de SVGW renforcent les compétences techniques, méthodologiques et sociales des collaborateurs de ces branches de manière efficace et adaptée aux différents niveaux.
- SVGW répond aux besoins d'information de la branche par le biais de différentes manifestations, en utilisant des méthodes appropriées et adaptées aux besoins, et en encourageant les échanges de manière ciblée.
- Avec son offre de formations initiale et continue bien connue, SVGW est le principal centre de compétence en matière de formation de la branche et crée, grâce au tarif plus avantageux pour les membres, une plus-value pour l'adhésion à SVGW.
- Les chargés de cours de SVGW sont issus de la pratique, disposent de compétences techniques élevées et ont des compétences méthodologiques adaptées.

2.4.3 Tâches

Compte tenu des ressources disponibles, les tâches centrales du domaine sont les suivantes

- identifier systématiquement les besoins en formation dans les branches,
- élaborer la stratégie de formation et la réexaminer régulièrement,
- développer et mettre en œuvre des offres de formation appropriées en coordination avec les autres domaines,
- évaluer régulièrement les offres de formation et les adapter aux nouvelles conditions ou aux nouveaux défis, dans l'esprit d'un processus d'amélioration continue,
- promouvoir les compétences méthodologiques et didactiques des enseignants de SVGW,
- entretenir la collaboration avec les organisations partenaires et les offices dans le domaine de la formation.